



Loi du 29 mars 2023 pour la protection contre le harcèlement moral en entreprise

**Avez-vous besoin de compléter votre palette d'outils
face à la prévention du harcèlement moral en entreprise ?**

Découvrez notre programme !



Violences, harcèlement, conflits : comment s'y retrouver ?

Durée : 1/2 journée

- o Connaître la situation au Grand Duché de Luxembourg
- o S'exercer à faire la distinction entre harcèlement, violences, conflits et approche managériale
- o Identifier les conséquences du harcèlement



Comment réaliser un entretien sensible ?

Durée : 1 journée

- o Poser un cadre bienveillant et une approche basée sur les faits
- o S'exercer à l'écoute active
- o Recourir aux outils de communication favorisant l'assertivité, l'empathie et la bienveillance envers une personne en souffrance
- o Déjouer la manipulation
- o Apprendre à se protéger dans une situation sensible



Evaluer le harcèlement en restant objectif

Durée : 1 journée

- o Faire un choix de méthode et d'outils permettant une factualisation des faits selon la définition du harcèlement dans la loi luxembourgeoise
- o Reconnaître les manifestations et conséquences des violences et du harcèlement comme élément constitutif de leur évaluation
- o Construire un compte-rendu objectif et argumenté pour prendre une décision d'accompagnement